

Association des propriétaires des domaines du

Lac St-Victor

Domains Property Owners Association

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES DOMAINES DU LAC ST-VICTOR DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE CADRE DE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Dépôt d'un mémoire dans le cadre de ces consultations publiques

Administrateurs rédacteurs de ce mémoire:

Éric Gagnon, président de l'association

Coordonnées : sur le chemin St-Cyr Sud, Wentworth-Nord, J0T1Y0

Linda Proulx, secrétaire de l'association et personne nommée au Comité consultatif en environnement pour le secteur 6 de la municipalité de Wentworth-Nord.

Coordonnées : sur le chemin des Berges du Nord, Wentworth-Nord, J0T1Y0

Portrait de notre Association :

L'Association des propriétaires des Domaines du Lac St-Victor représente les propriétaires des territoires du Lac St-Victor, du Lac Saint-Cyr, du Lac du Héron, du Lac à la Croix, du Lac Saint-Pierre et Les Sommets, y inclus leurs arrière-pays. Le nombre de membres votants est de 85, ce qui représente environ 150 personnes.

Ce domaine fait partie du village de Montfort de la municipalité de Wentworth-Nord, situé à 15 minutes de Morin-Heights dans la MRC des Pays d'en Haut.

Tel que présenté dans nos règlements, le but de notre association est principalement de « protéger et préserver l'environnement originel de notre territoire, et ce, à tous les niveaux, y compris la faune, la flore, les lacs, les ruisseaux et les sentiers et adopter les règles et règlements de protection et de contrôle nécessaires pour y parvenir ».

La santé de nos lacs est notre priorité. Nous avons engagé un biologiste pour nous accompagner à suivre l'évolution de la santé des nombreux lacs de notre domaine. Nous participons au programme de Réseau de surveillance volontaire des lacs depuis très longtemps.

Les membres de notre association sont régis par le *Règlement numéro 2* qui impose des conditions particulièrement imposantes en matière

- 1) de protection de notre lac (ex. l'obligation d'une distance accrue du lac de l'emplacement des bases de la maison ou du système d'épuration, l'obligation de préserver une bande riveraine plus importante);
- 2) de maintien de la tranquillité (ex. afin de respecter le désir commun de paix et de tranquillité, aucun travail de construction susceptible d'affecter la tranquillité des

résidents des Domaines ne peut être fait durant les fins de semaine, lors des jours fériés et des vacances de la construction);

- 3) de maintien d'une harmonie, une esthétique naturelle de l'ensemble du territoire (ex. chaque propriétaire doit présenter pour approbation, et ce, avant la demande d'un permis de construction à la municipalité, les plans à notre comité environnemental et architectural afin de s'assurer que tous les clauses de notre règlement sont respectées).

Notre association fait partie de la Coalition QLAIM.

Région : Un territoire dont la vocation est récréotouristique

La municipalité de Wentworth-Nord représente trois villages distincts, soit Montfort, Laurel et Saint-Michel-de-Wentworth.

Notre association de lac fait partie de Montfort. Dans ce village, où il n'y a aucune activité commerciale (pas même d'épicerie ou de station d'essence), le principal atout est le réseau exceptionnel de sentiers pédestres, de ski de fond (ex. les pistes réputées du club Viking sillonnent le territoire du village), de raquettes, de vélo (ex le Corridor aérobique traverse le village) et de vélo de montagne. La population permanente très restreinte est enrichie de nombreux villégiateurs résidents non permanents.

Les personnes ont choisi de vivre dans notre domaine à 10 minutes du noyau villageois de Montfort parce qu'il s'agit d'un endroit naturel exceptionnel et paisible. À une heure de Montréal, notre secteur de Montfort (incluant le territoire du Lac Notre-Dame) représente d'après l'organisme Éco Corridor Laurentiens un noyau naturel ayant un grand potentiel de conservation essentiel pour favoriser la connectivité entre les habitats fauniques de différentes zones protégées entre Oka et Mont-Tremblant. Éco Corridor Laurentiens est en processus pour établir un fonds dominant de conservation sur un terrain du domaine du Lac St-Victor en vue de créer des zones protégées. Plusieurs terres de la couronne ceinturent le Domaine; nous souhaiterions qu'elles soient éventuellement protégées par les mesures mises en place en matière de conservation depuis la dernière COP-15. Des biologistes ont qualifié certains milieux humides de notre territoire d'exceptionnels. Plusieurs sections limitrophes à notre domaine ont été transformées en réserve faunique officielle par des organismes tels que Conservation Nature Canada.

Bref, nous sommes une ceinture verte de Montréal. Nous vivons dans un écosystème privilégié riche en biodiversité, mais actuellement menacé par le développement minier. Les nombreuses terres de la couronne à proximité de nos terrains nous placent en situation de vulnérabilité face à l'octroi de permis de claims. L'exploitation minière dans nos domaines n'est pas souhaitable dans un espace de conservation comme le nôtre, mais elle est encore plus nuisible considérant qu'ils comprennent plusieurs lacs et affluents. Si nous détruisons l'environnement naturel dans notre secteur, que restera-t-il à nos résidents qui ont investi dans sa préservation?

L'activité minière, que ce soit au niveau de l'exploration ou de l'exploitation, ne s'insère aucunement dans les caractéristiques et projets de développement de notre région. Par la

menace sur la qualité de l'eau de nos lacs ou par le bruit associé au développement minier, il n'y a aucun moyen de concilier les activités de villégiature et de développement minier. Il n'y a aucune acceptabilité sociale à tout projet dans ce sens, d'autant plus que ceux-ci peuvent être actifs pour 15 ans, 365 jours par année, 24 h sur 24. Cela étoufferait par ailleurs tout développement récréotouristique.

Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale

- Les élus municipaux ou le préfet de la MRC ne sont aucunement favorables à un développement minier dans la région ni à la prolifération des claims. Le préfet de la MRC des Pays d'en Haut, monsieur Genest a déjà signifié publiquement ses appréhensions face au développement minier sans règles suffisantes pour protéger des zones incompatibles, et ce, particulièrement pour la région de Wentworth-Nord.
- La municipalité de Wentworth Nord a également voté une résolution qui reflète cette position le 17 mai 2023.
- L'article 246 de la loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme donne une préséance indue aux activités minières et prive ces élus de l'autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et notre lac.
- La communauté locale devrait avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l'affectent. Il importe d'inclure cette communauté dans le processus décisionnel concernant l'attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.
- L'acceptabilité sociale ne se manifeste pas dans notre région et encore moins dans notre communauté aux domaines du Lac St-Victor.

Claims dans la région

- La région des Laurentides a vu le nombre de titres miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s'est même accélérée dans les derniers mois.
- Les travaux d'exploration étant requis pour la conservation des claims, nous redoutons que sans avis ni permis, notre territoire soit envahi, perforé, blessé.
- L'octroi des claims ne cadre pas avec l'utilisation du territoire, la protection du paysage, de la biodiversité dans notre région de villégiature et d'activités récréotouristiques.
- Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « claime » des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière.
- La façon dont le développement minier s'est introduit sournoisement dans certaines municipalités des Laurentides nous mettent en alerte face à cette industrie qui a peu de comptes à rendre aux principaux acteurs de notre territoire, à savoir, le préfet de notre MRC, les élus municipaux de notre ville, les résidents d'une municipalité, sans compter, le citoyen à qui appartient un terrain. A notre avis, il est inadmissible qu'un citoyen ne puisse s'opposer à l'exploration minière de son propre terrain.

- Pour ces raisons, plusieurs associations de lacs de la municipalité de Wentworth-Nord se sont inscrites à la Coalition QLAIM; la menace de développement minier sans pouvoir pour déterminer les zones incompatibles avec ce développement est de plus en plus réelle et rapprochée. Dernièrement, près du village de Montfort (à environ 25 km à vol d'oiseau) a débuté un projet d'exploration minière à Grenville-sur-la-Rouge, une municipalité du comté d'Argenteuil dans la région administrative des Laurentides. Ce développement est encore plus près de Saint-Michel-de-Wentworth.
- Les images de développement minier ailleurs au Québec nous préoccupent de manière importante.

Environnement

- Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles que la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, sans compter les nuisances sonores, la dévaluation des propriétés, sont tous des éléments qui préoccupent les membres de notre association.
- La qualité de l'eau du lac est la grande préoccupation de tous les membres de notre Association. Le Québec est déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en ajoute, particulièrement l'exploitation qui risque des contaminations additionnelles de l'eau et de la nappe phréatique. La distance actuellement permise entre un lac et un projet d'exploration ou d'exploitation minière est malencontreusement beaucoup trop réduite; celle-ci devrait être élargie considérablement lorsque des résidents occupent ce même territoire. Le son se propage facilement sur des zones lacustres : le transport incessant des camions ne peut que perturber la quiétude des résidents, voir même leur équilibre mental. Or notre municipalité compte 102 lacs sur son territoire : la menace est bien réelle.
- Les conclusions issues de la COP15 sur la biodiversité ont reconnu l'importance de conserver 30 % des terres et des eaux. Or, dans l'ensemble du Québec, seulement 17 % du territoire est protégé, et dans les Laurentides, seulement 8,9 % de la superficie du territoire est protégée. Pourtant, notre secteur de Wentworth-Nord pourrait enrichir la superficie de ces aires protégées. En effet, Wentworth-Nord est bien placé pour s'inscrire dans une démarche de protection de la biodiversité telle que constaté dans le document *Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC des Pays-D'en-Haut 2022-2032* (page 145), et ce, surtout dans sa partie nord-est (cette partie de Wentworth-Nord, la nôtre, possède plusieurs terres publiques et des noyaux de conservation au cœur du corridor écologique Éco Corridors Laurentiens qui permet le déplacement des espèces fauniques). La prolifération des claims et l'exploration constituent un obstacle majeur à l'atteinte de ces objectifs. L'arrivée d'explorations minières ferait avorter tout projet d'aires protégées et nous n'avons aucun pouvoir d'agir.

Impacts économiques et sociaux

- Les activités économiques, sociales et culturelles de la région des Laurentides, telles que le tourisme, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minière pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles.
- L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre industrie minière et citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements laissant les ennuis aux seuls citoyens et aux municipalités.

Recommandations

En tant que membre de la Coalition QLAIM nous endossons les demandes de l'organisme, soit :

- 1) Que l'article 246 de la *Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme* soit abrogé afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.
- 2) Que l'article 82 de la *Loi des Mines* soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public
- 3) Que les Orientations gouvernementales relatives aux *Territoires Incompatibles avec l'activité minière* (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.
- 4) Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, comme prévu dans la *Loi de l'aménagement et de l'urbanisme* (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM)
- 5) Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
- 6) Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement.

Conclusion :

Un nécessaire équilibre doit s'établir entre l'industrie minière qui s'appuie sur des lois désuètes et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne peut être atteint sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier.

La prolifération des claims et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherché ni aux objectifs de protection de 30 % du territoire tout juste décidés à la COP15.

Il nous semble qu'il est possible de développer l'industrie minière sans détruire les zones récréotouristiques et les cibles de protection de nature en ciblant mieux les zones autorisées. Les cibles de protection des milieux naturels devraient être réorientées vers le sud de la province pour y renforcer la ceinture verte de la région montréalaise. Pour ce faire, l'octroi de claims devra y être permis de façon parcimonieuse, ciblée et avoir une acceptabilité sociale des citoyens concernés.

Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composantes de batteries, Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières. La recherche de carboneutralité et la réduction des gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doivent pas se faire au détriment de nos lacs, nos milieux critiques, notre territoire et des citoyens qui s'y établissent de façon responsable pour protéger l'environnement.

Notre association apprécie la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et souhaite que les résultats soient à la hauteur des attentes des citoyens et de l'énergie qu'ils mettent à participer à l'exercice.

Nous espérons sincèrement que les propositions formulées dans ce mémoire inspirées par notre Coalition QLAIM porteront fruit et moduleront les décisions gouvernementales au sujet du cadre législatif, et ce dans les plus brefs délais.

Merci.